

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**

**AVIS**

L'an deux mil quinze, le jeudi 19 février, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur SIMON Patrick Maire.

Présents : M. MABILLE, M. BOUFFIGNY, M. SARAIVA, M. THOMAS, M. LUCE, M. ROGER, M. BONDANESE, M. PONTY, M. JOLLY, Mme BENOIST, Mme SERY, Mme BRIFFAUT, Mme GUÉLODÉ, Mme ANQUETIL, Mme GERVASON, Mme LAMOTTE, Mme MOAL et Mme ZOUAOUA.

Secrétaire de séance : Mme BRIFFAUT

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2014**

Madame MOAL souhaite préciser que le loyer de son local communal n'est pas minoré. Elle fait savoir que lors de son installation, elle avait une proposition à 165€ à DUCLAIR et qu'actuellement un local à 250€ négociables lui est proposé à CAUDEBEC EN CAUX. Elle ajoute qu'une activité de soin peut en entraîner une autre.

Après cette précision, le procès-verbal du 4 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

**DEVIS TERRAIN DE PÉTANQUE**

Après étude des devis concernant la réalisation d'un terrain de pétanque, le conseil municipal, à l'unanimité, retient celui de l'entreprise TERRASSEMENT TP CREVEL de TROUVILLE-ALLIQUERVILLE qui s'élève à 9 875€ HT soit 11 850€ TTC.

La dépense sera imputée au chapitre 23 du budget.

**DEVIS MAIN COURANTE AU STADE**

Monsieur SIMON fait savoir que les clubs de foot « AMS Municipaux » et « AMSMD » vont adresser, au district foot des vallées de DIEPPE une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Le projet porte sur l'achat d'une main courante de 260 ml et d'un portail pour un montant de 6 396€ TTC + deux bancs de touche à 3 688€ TTC, soit un total de 10 084€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget, au chapitre 21, cette somme au cas où les clubs de foot ne seraient pas subventionnés.

**ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Suite à la commission des écoles du 2 février 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 2 radios CD/K7, 4 ordinateurs portables et 4 imprimantes multifonctions – noir et blanc – laser, pour l'école élémentaire.

Un crédit de 3 300€ TTC sera prévu au chapitre 21 du budget.

## **SÉCURISATION DU CENTRE BOURG ET MISE EN PLACE DE « VOISINS VIGILANTS »**

Suite aux cambriolages subis par plusieurs margueritais, Monsieur le Maire souhaiterait mettre en place le dispositif « voisins vigilants » qui a pour but de rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Si ce dispositif fonctionne bien, la délinquance peut baisser de 20 à 40%.

Ce dispositif sera expliqué lors d'une réunion publique, conjointe aux communes de SAINTE MARGUERITE, SAINT-PAER et ÉPINAY. Celle-ci se déroulera à la salle polyvalente de SAINTE MARGUERITE le lundi 16 mars 2015 à 14H30. Le Major GUÉRY de la Gendarmerie de DUCLAIR et un Intervenant Extérieur de la Réserve Citoyenne animeront cette réunion. Monsieur SIMON signale que l'horaire a été choisi par la Gendarmerie et l'Intervenant Extérieur dans le but de toucher un maximum de retraités qui ont le temps de regarder et de réagir quand les actifs sont absents. Une fois la réunion publique passée, la municipalité travaillera sur la mise en place de ce dispositif.

En ce qui concerne la sécurisation du Centre Bourg, Monsieur SIMON propose de faire une étude pour connaître les différentes possibilités. Une majorité d'élus (M. BOUFFIGNY, Mme ANQUETIL, Mme GUÉLODÉ, Mme ZOUAOUA, Mme BRIFFAUT, M. THOMAS, M. ROGER, M. BONDANÈSE, Mme SERY et M. JOLLY) ne souhaite pas attendre le bilan de l'étude et voudrait qu'un crédit nécessaire à l'acquisition d'un système de vidéoprotection soit inscrit au prochain budget. Après délibération, Monsieur SIMON explique qu'il fera faire l'étude pour avoir un diagnostic, le coût réel d'un tel investissement et ses frais de fonctionnement qui en découleront. Ensuite, ce projet sera revu en réunion. S'il convient, il faudra déposer une demande de subvention avant la fin 2015 pour se voir éventuellement octroyer une aide en 2016.

## **TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DES 22 ET 29 MARS 2015**

### **SCRUTIN DU 22 MARS 2015**

De 8h à 10h30	M. SIMON – Mme ANQUETIL – M. JOLLY
De 10h30 à 13h	Mme SERY – M. SARAIVA – Mme LAMOTTE
De 13h à 15h30	M. BOUFFIGNY – Mme GUÉLODÉ – Mme GERVASON
De 15h30 à 18 h	M. MABILLE – M. PONTY – M. THOMAS

En réserve : Mme MOAL – Mme BENOIST – M. SARAIVA

### **SCRUTIN DU 29 MARS 2015**

De 8h à 10h30	Mr SIMON – Mme BRIFFAUT – Mme ANQUETIL
De 10h30 à 13h	Mme SERY – Mme ZOUAOUA – Mr THOMAS
De 13h à 15h30	M. BOUFFIGNY – M. ROGER – Mme GUÉLODÉ
De 15h30 à 18 h	M. MABILLE – M. PONTY – M. JOLLY

En réserve : Mme GERVASON – M. LUCE

Le bilan de l'urbanisme du 5 décembre 2014 à ce jour est remis aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Monsieur SIMON demande aux personnes du public si elles ont des questions à poser.

Madame Christine DELAMARE demande si l'accès à la parcelle de terres agricoles communales à la Corderie, louée au GAEC du RONCERAY va bientôt être libéré car ce problème dure depuis plusieurs années. Madame SERY, vice présidente de la commission des lots communaux, lui répond qu'un courrier a été adressé à Monsieur Marc DELAFENESTRE, mais qu'il n'y a pas donné suite. Monsieur SIMON va donc le convoquer en mairie pour l'informer de la reprise du chemin d'accès s'il ne le libère pas.

Suite au cambriolage de Monsieur FILLION, Madame DELAMARE fait part que le collectif « sauvons nos commerces » va créer une association et déplore que la municipalité ne lui ait pas apporté d'aide. Monsieur SIMON lui répond que le Centre Communal d'Action Sociale a fait une aide exceptionnelle mais qu'il ne peut pas en dire plus car il est tenu au secret.